

Communiqué de presse

Flums, le 16 juillet 2025

Nouvelle étude: 5,3 TWh d'électricité économisés grâce à l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments résidentiels

Une étude réalisée sur mandat de Flumroc SA à la Haute école de Lucerne met en évidence les conséquences des assainissements des enveloppes de bâtiments sur la consommation d'électricité en Suisse. Rien que pour les bâtiments résidentiels, l'assainissement énergétique de toutes les maisons qui en ont besoin permettrait de faire baisser la consommation électrique annuelle de 5,3 TWh. Il serait ainsi possible d'économiser de l'électricité, surtout en hiver.

L'enveloppe des bâtiments contribue de manière conséquente à la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la Suisse. C'est à cette conclusion qu'arrive une étude de la Haute école de Lucerne (HSLU), réalisée sur mandat de Flumroc SA. La consommation électrique des pompes à chaleur afficherait en effet une baisse significative si les enveloppes de tous les bâtiments résidentiels de Suisse qui en ont besoin étaient isolées. «L'isolation thermique permet de réduire le besoin de chaleur des bâtiments résidentiels de près de 50 % en moyenne. Les pompes à chaleur doivent alors fournir beaucoup moins de puissance pour maintenir l'intérieur chaud», explique Damian Gort, directeur de Flumroc.

Économie de 10 % de la consommation annuelle suisse

L'étude de la HSLU fournit pour la première fois des chiffres sur la quantité d'électricité qu'il serait possible d'économiser, simplement en isolant thermiquement les ménages privés dans toute la Suisse. En admettant, pour simplifier, que tous les chauffages au mazout, au gaz et électriques aient été remplacés par des pompes à chaleur, l'équipe de la HSLU obtient une consommation électrique annuelle de 11,5 TWh pour l'exploitation de toutes les pompes à chaleur. En isolant en plus les enveloppes des bâtiments correspondants, cette consommation peut être abaissée de 5,3 TWh, soit environ 10 % de la consommation électrique suisse ou la consommation électrique annuelle des cantons de Saint-Gall et des Grisons. Les bâtiments résidentiels ne représentant que près des deux tiers de tous les bâtiments, les économies d'électricité potentielles de l'intégralité du parc immobilier sont même encore plus élevées.

Résoudre le problème de la pénurie hivernale, sans se limiter

Il est aujourd'hui admis que près de 6 TWh d'électricité manqueront à l'avenir en hiver. Les conséquences sont évidentes: il est nécessaire d'importer de l'électricité à prix élevé depuis l'étranger. Et en cas de pénurie aiguë, la Confédération pourrait décider un contingentement de l'électricité, qui pourrait avoir de fâcheuses conséquences pour l'économie. Une solution à ce problème serait de procéder à un développement conséquent de la production d'électricité. L'étude de la HSLU propose cependant une solution alternative: les pompes à chaleur étant surtout exploitées en hiver, l'isolation thermique permettrait avant tout de réduire les besoins en électricité de la Suisse durant la saison hivernale. La pénurie hivernale représenterait ainsi une menace beaucoup moins importante. «L'assainissement énergétique de l'enveloppe des bâtiments joue un rôle important dans le cadre de la transition énergétique. Il est en effet possible d'économiser beaucoup d'électricité sans que notre vie soit plus difficile», explique Damian Gort. Grâce à un assainissement de l'enveloppe de leur maison, les habitantes et les habitants profitent par ailleurs d'un confort intérieur plus élevé et de coûts d'électricité plus bas pour l'exploitation de leur pompe à chaleur.

Une promotion indispensable de l'isolation thermique

Au vu des résultats de cette étude, le Conseil fédéral devrait encourager la promotion de l'isolation thermique. «Il est incompréhensible que la Confédération souhaite justement mettre un terme maintenant au Programme Bâtiments, qui encourage l'assainissement des enveloppes de bâtiments», déclare Damian Gort. Si la Suisse souhaite disposer de suffisamment d'électricité en hiver à l'avenir, il faut aujourd'hui



inciter les propriétaires immobiliers à assainir l'enveloppe de leur bâtiment. Les subventions octroyées pour l'isolation thermique et l'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments sont par conséquent indispensables.

Pour tout renseignement ou question supplémentaires, veuillez vous adresser à: Céline Voser, 081 734 13 05, celine.voser@flumroc.com